

Commune de Lattes

Délibération : Del2018-0264

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal :

**OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET
ANNEXE DU PORT FLUVIAL**

12 décembre 2018.

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme WYSS, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. BATTIVELLI, Mme MARTIN, M. LOPEZ, Mme MARGUERITTE, M. MODOT, M. GACHET, M. LACOMBE, Mme PACE, Mme BUONO, Mme JIMENEZ, Mme JANNUZZI, M. ACQUAVIVA, M. PASTOR, M. JOUVE, Mme HUETTER, M. CANDELA, Mme MIFSUD, Mme PRIEU, M. BANULS, Mme LOUBATIERES, M. BLIN, Mme LAMARQUE, M. FOURCADE, M. CLAUSIER

EXCUSES : Mme DONADA, M. VAILLE, Mme LECOINTE

ABSENTS : M. MERCKLE

Le projet de Budget Primitif 2019 du Port Fluvial, qui est soumis au Conseil Municipal, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 250 400 € qui se décompose comme suit :

Section d'exploitation	188 300,00 €
Section d'Investissement	62 100,00 €
TOTAL	250 400,00 €

➤ **La section d'exploitation :**

Les dépenses sont notamment constituées de charges à caractère général (55 500 €), des provisions (15 000 €) et du remboursement de frais de personnel (87 000 €) au Budget principal.

➤ **La section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement consistent en un complément pour les travaux de mise en conformité des pontons et divers travaux à hauteur de 62 100 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire:

- Approuve les propositions budgétaires 2019 du Budget Primitif Annexe du Port Fluvial.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 6 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER
Maire

